49678 - Allah descend –t-il au ciel le plus bas au cours de la nuit du 15e jour de Chabaane?

question

Allah descend –t-il au ciel le plus bas au cours de la nuit du 15e jour de Chabaane et accorde son pardon à tout le monde à l'exception de deux: le mécréant et le haineux?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela est rapporté dans un hadith. Mais son authenticité est discutable selon les ulémas. En fait, il n'y a aucun hadith authentique relatif au mérite du 15e jour de Chabaane. D'après Abou Moussa al-Achari, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Certes, Allah jette un regard (sur la créature) au cours du 15e jour de Chabaane et accorde son pardon à tout le monde à l'exception du mécréant et du haineux.» (Rapporté par Ibn Madja,1390). Par haineux on entend celui qui nourrit de l'inimitié à l'égard de son frère (en religion). Il est dit dans az-Zawaid que la chaîne de transmission du hadith est faible en raison de la faiblesse d'Abdoullah ibn Louhay'a et de la dissimulation d'al-Walid ibn Mouslim. En plus, le hadith est conçu de manière désordonnée comme l'a expliqué ad-Darqoutni dans al-Ilal (6/50-51). Il le décrit ainsi: le hadith n'est pas confirmé. Il a été rapporté par les voies de Mou'adh ibn Djabal, de Aicha, d'Abou Hourayra, d'Abou Tha'labah al-Khouchani et d'autres. Aucune de ces voies n'est exempte de faiblesse; mais les unes sont plus faibles que les autres.»

Ibn Radjab al-Hanbali dit: De nombreux hadiths évoquent le mérite du 15 Chabaane. Ils sont l'objet de divergences de vues; la majorité des ulémas les juge faibles tandis qu'Ibn Hibban en a vérifié une partie. La taif al-maarif (261).

La descente d'Allah au ciel le plus bas n'est pas réservée à la nuit du 15 Chabaane. Bien au

contraire, il est rapporté dans les Deux Sahih et ailleurs que le Très Haut descend au ciel le plus bas au cours du dernier tiers de chaque nuit y compris la nuit du 15 Chabaane. Ce ci explique que quand Abdoullah ibn al-Moubarak fut interrogé à propos de cette descente divine du 15 Chaabane, il répondit: ô faible! La nuit du 15? Mais Il descend chaque nuit! (Rapporté par Abou Outhmane as-Sabouni dans l'tiquad ahl as-Sunna (n°92).

Al-Aquili (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: La descente divine au cours de la nuit du 15 Chabaane fait l'objet de hadiths légers tandis que la version évoquant la descente répétée chaque nuit est attestée dans des hadiths authentiques qui s'appliquent à la nuit du 15 Chabaane, s'il plaît à Allah. Adh-Dhouafaa (3/29). Voir la réponse donnée à la question n° 8907. Le site abrite un article du cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui traite de la célébration de la nuit du Chabaane. On le trouve dans la rubrique: sujets concernant spécifiquement les cérémonies occasionnelles.